

# Les incendies de forêt : ce qu'il faut savoir

## Adoptez une attitude Intelli-feu. Voici ce que vous devez savoir sur les incendies de forêt dans votre collectivité.

En Ontario, les incendies de forêt sont un phénomène naturel. De vastes régions ontariennes ont brûlé à maintes reprises. Bien que les incendies de forêt puissent poser un danger pour la population et les biens, ils font partie du cycle écologique de la nature. Nous devons donc savoir qu'il est important de laisser les incendies remplir leur rôle écologique, tout en veillant cependant à protéger la santé, la sécurité et les biens des personnes qui vivent à proximité des forêts.

### Fiche d'information sur les incendies de forêt.

- Chaque année, les garde-feu de l'Ontario et les services d'incendie locaux doivent faire face à des centaines d'incendies de forêt. Beaucoup de ces feux sont causés par la négligence de personnes qui font brûler des débris.
  - Étant donné le nombre croissant de maisons, de lotissements et de chalets saisonniers qui sont construits dans les zones forestières, la menace est encore plus grave.
  - Vous pouvez vivre en sécurité dans un environnement sujet aux incendies, mais tout dépend des mesures que vous prendrez avant qu'un incendie de forêt se produise.
  - La foudre provoque près de 50 % des incendies de forêt qui surviennent en Ontario; l'activité humaine est en cause dans 50 % des autres cas.
- Même s'il nous est impossible de contrôler les conditions météorologiques, nous pouvons changer les combustibles que nous utilisons et modifier nos activités pour réduire les répercussions des incendies de forêt.

### Que faire pour éviter les incendies de forêt?

- Vous pouvez empêcher un incendie de forêt d'atteindre et de détruire votre maison en modifiant la végétation des alentours ou les caractéristiques du bâtiment lui-même.
- Utilisez d'autres méthodes que le brûlage, comme le compostage ou le déchiquetage, et veillez à ce que les feux récréatifs soient petits et bien contenus.
- Suivez le règlement en vigueur dans votre municipalité concernant le brûlage.
- Les feux de camp font partie des joies du plein air, mais ils provoquent de nombreux incendies chaque année. Pour faire un feu de camp en toute sécurité, suivez ces directives :
  - Vérifiez les règles sur le brûlage dans votre localité;
  - Utilisez un foyer prévu à cet effet;
  - S'il n'y a pas de foyer, dégagez un cercle de 2 m (5 pi) jusqu'à la terre nue et faites votre feu au centre. Évitez les endroits surplombés par des branches;
  - Ayez de l'eau et une pelle à portée de la main;
  - Ne laissez jamais le feu sans surveillance;
  - Éteignez le feu en l'arrosant avec de l'eau, en remuant les tisons et en arrosant à nouveau jusqu'à ce que le charbon soit froid au toucher.

### **Adoptez une attitude**

## **Intelli-feu®**

- Intelli-feu est un programme qui permet de diffuser de l'information dans le but d'aider les collectivités et les propriétaires à prendre les précautions voulues pour protéger leurs biens et les richesses naturelles adjacentes contre les risques d'incendie.
- Téléchargez le *Manuel Intelli-feu à l'intention des propriétaires* et toute autre documentation Intelli-feu s'appliquant à votre situation. Voyez l'adresse [www.mnr.gov.on.ca/STEL02\\_197144.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/STEL02_197144.pdf).

### **Que faire pour éviter les accidents?**

- Ne rangez aucune matière inflammable sur la terrasse ou contre la maison. Râtez les feuilles à une distance d'au moins 2 m (5 pi) de la maison.
- N'oubliez pas que vous, votre famille et les objets de famille que vous avez apportés dans la voiture sont les seules choses irremplaçables. Si vous avez protégé votre maison contre les incendies, il y a de bonnes chances qu'elle résiste à l'incendie sans votre aide.
- Assurez-vous que le robinet extérieur est relié à un boyau muni d'un pistolet arroseur à l'extrémité. Tournez simplement le robinet et appuyez sur la gâchette pour pulvériser de l'eau. Vous pouvez aussi mettre en marche les asperseurs pour arroser le gazon entre la maison et un incendie qui approche.
- Fixez une échelle de métal contre la maison, du côté opposé à l'incendie, pour permettre aux pompiers d'accéder au toit si celui-ci prend feu.
- Éteignez tous les appareils électriques et fermez le tuyau d'alimentation en gaz de la maison et du garage.
- Fermez toutes les fenêtres et les portes, y compris les portes de garage et celles des autres bâtiments.
- Si vous évacuez, laissez une note sur la porte d'entrée principale pour indiquer au personnel d'intervention d'urgence où vous allez, avec la date et l'heure.
- Emportez vos animaux de compagnie en n'oubliant pas l'eau, les aliments et les médicaments nécessaires, le cas échéant.
- Si les services d'urgence ou la police vous disent d'évacuer, faites-le immédiatement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle du MRN en gestion des situations d'urgence, sur le sujet traité ici et sur d'autres dangers, consultez les sites Web du MRN, des offices de protection de la nature et de Gestion des situations d'urgence Ontario.

Voyez :

[www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/EmergencyManagement/index.html](http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/EmergencyManagement/index.html).